

SCORE



SCORE

Dernière mise à jour :
15.05.2018

FONGICIDES

Protection des cultures

N° AMM :
8800841

Composition:

250 g/l

difénoconazole

Famille chimique:

Triazoles

Formulation:

EC Concentré émulsionnable

Mode d'action:

Curatif : sur tavelure et black rot

Préventif
Pénétrant
Systémique : systémie locale.
Translaminaire

Score à base de 250 g/l de difénoconazole est un fongicide autorisé sur vigne et sur de nombreuses cultures légumières et arboricoles. Son spectre d'efficacité est large, son mode d'action pénétrant et translaminaire assure une mise à l'abri rapide du lessivage. Il a une action préventive sur les oïdiums, monilioses et curative (effet anti-sporulant) sur tavelure et black-rot.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

Sélectionner une culture ▼

1

[Suivant](#)

Arbres et arbustes

Asperge

Betterave Porte-Graine

Betterave potagère

Brocoli

Carotte

Céleri branche

Céleri rave

Cerfeuil tubéreux

Cerisier

1 Suivant

Classement	<u>Classement selon le règlement DPD-CLP :</u> Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage DPD (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE). Si un produit est mis sur le marché avant le 1^{er} juin 2015 et si ce produit est vendu à l'utilisateur avant le 1^{er} juin 2017 alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS. •  SGH07 •  SGH08 •  SGH09
Mention d'avertissement	Danger
Délai de rentrée	• Pour les travailleurs : 24 Heures
Mentions de danger	• H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. • H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. • H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. • H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. • EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. • EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques	• P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. • P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les opérations de mélange, chargement et de traitement. • P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. • P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. • P331 NE PAS faire vomir. • P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. • SPe1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit avant le stade BBCH 19 pour les usages sur tomates, choux et lin. • SPe1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit avant le stade BBCH 39 (développement des organes végétatifs de récolte) pour les usages sur carottes, céleris (rave et branche), betterave potagère, asperge, scorsonères, salsifis, cultures florales, légumineuses fourragères, PPAMC et cultures porte-graine. • Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pêcher, poirier, pommier, cerisier et arbres d'ornement. • Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur asperge, choux, tomate, rosier, cultures florales, PPAMC, cultures porte graines et légumineuses fourragères porte graines. • Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur vigne, arbustes d'ornement, betterave potagère, chicorée, salsifi, carotte, céleri et lin. • Contient du solvant naphta aromatique lourd (pétrole). • SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

**Equipe ment de
Protection
Individuelle
(EPI)**

- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, à jets projetés et pneumatique, pendant le mélange/chargement : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, des combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée, des lunettes ou écran facial certifié(es) norme EN 166 (CE, sigle 3).
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, à jets projetés et pneumatique, pendant l'application d'une pulvérisation vers le bas avec tracteur avec cabine : une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, et des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ; dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, à jets projetés et pneumatique, pendant l'application d'une pulvérisation vers le bas avec tracteur sans cabine : une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, à jets projetés et pneumatique, pendant l'application d'une pulvérisation vers le haut avec tracteur avec cabine : une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation; dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, à jets projetés et pneumatique, pendant l'application d'une pulvérisation vers le haut avec tracteur sans cabine : une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche et des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, à jets projetés et pneumatique, pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'une lance, pendant l'application avec contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses : une combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche, des bottes de protection certifiées EN 13 832-3 et des gants en nitrile certifiés EN 374-3.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'une lance, pendant l'application sans contact intense avec la végétation sur culture basse (< 50 cm) : une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, des bottes de protection certifiées EN 13 832-3 et des gants en nitrile certifiés EN 374-3.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'une lance, pendant l'application sans contact intense avec la végétation sur culture haute (> 50 cm) : une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche, des bottes de protection certifiées EN 13 832-3 et des gants en nitrile certifiés EN 374-3.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'une lance, pendant le mélange/chargement : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, portés soit avec une combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3, soit avec une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger l'opérateur, porter pour des applications à l'aide d'une lance, pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés EN 374-3, portés soit avec une combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3, soit avec une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avec traitement déperlant.

Préparation de la bouillie

Verser Score dans la cuve à moitié remplie d'eau, agitateur en marche . Compléter au volume d'eau désiré et maintenir l'agitation pendant tout le traitement. En cas de mélange introduire SCORE après les sachets hydrosolubles, les poudres mouillables, les granulés dispersibles et les suspensions aqueuses .

Conditions particulières de mise en oeuvre

Pour les applications sur asperges, choux fleurs, ajouter un mouillant compatible, à la dose préconisée par son fabricant .

Pulvérisation

Vigne: Traiter sur la zone fructifère rang par rang et face par face.

Volume d'eau

en cultures légumières, adapter le volume d'eau en fonction du développement de la végétation, afin d'éviter le ruissellement.

Paramètres pression

Bien adapter la pression à chaque type de buse

Délai sans pluie

2 heures

Type de buse

A fente

A limitation de dérive

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

**Précaution à prendre pour le
stockage, la destruction du produit et
de l'emballage**

Reportez-vous à l'étiquette

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.

 N° Vert 0 800 803 264

En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Signalez-nous vos symptômes

 N° Vert 0 800 887 887
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

- SCORE® - AMM N° 8800841 - Composition : 250 g/l difénoconazole * - Danger -
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les opérations de mélange, chargement et de traitement. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P331 NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. Contient du solvant naphta aromatique lourd (pétrole). SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit avant le stade BBCH 19 pour les usages sur tomates, choux et lin. SPe1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit avant le stade BBCH 39 (développement des organes végétatifs de récolte) pour les usages sur carottes, céleris (rave et branche), betterave potagère, asperge, scorsonères, salsifis, cultures florales, légumineuses fourragères, PPAMC et cultures porte-graine. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pêcher, poirier, pommier, cerisier et arbres d'ornement. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur asperge, choux, tomate, rosier, cultures florales, PPAMC, cultures porte graines et légumineuses fourragères porte graines. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur vigne, arbustes d'ornement, betterave potagère, chicorée, salsifi, carotte, céleri et lin.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta. **Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez**

<http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .

